

Compte-rendu du Comité de pilotage départemental « captages prioritaires » du 7 décembre 2021

Éléments d'introduction (Yves Picoche, directeur départemental des territoires adjoint)

Agir de manière préventive pour la reconquête de la qualité de la ressource en eau est une démarche intégrée qui explore de nombreux domaines comme l'hydrogéologie, l'agronomie mais également l'économie avec le développement de filières plus respectueuses de l'environnement. Cela fait la richesse mais aussi la difficulté de cette politique publique qui rassemble des acteurs diversifiés dans un objectif de convergence des enjeux portés par chacun d'entre eux.

Après dix années de démarches, les résultats sur la qualité de l'eau restent mitigés notamment en ce qui concerne les produits phytosanitaires, et ce malgré les prises de conscience qui ont précédé des efforts aujourd'hui bien mesurables sur le terrain : positionnement et prise de compétence des gestionnaires de captages dans le domaine préventif de la préservation de la ressource, déblocage de crédits à travers différents programmes visant à réduire l'usage de fertilisants et de pesticides, évolution des pratiques agronomiques, développement de la maîtrise foncière et émergence de filières dites « à bas niveau d'intrants ».

Certaines causes du retard de la réponse des milieux à ces efforts sont connues : piégeage des polluants dans le sol, circulation lente des nappes, variabilité des conditions pédo-climatiques, persistance de pratiques fortement dépendantes aux intrants dans un contexte économique contraint... Par ailleurs, les outils de suivi des pesticides dans les eaux évoluent rapidement avec l'ajout de nouvelles substances aux plans de contrôles et des analyses de plus en plus performantes.

Il reste que le temps des premiers bilans est arrivé et nous devons ainsi nous interroger sur l'efficacité de nos démarches. Ainsi, les ministères concernés, agriculture, écologie et santé ont mis en place un suivi renforcé de la démarche « captages prioritaires » à travers l'instruction du 5 février 2020. Il est d'ailleurs attendu un bilan de l'avancement en chaque début d'année dans le cadre du suivi des assises de l'eau. En outre, les instances de bassin Rhône-Méditerranée souhaitent renforcer la formalisation de la démarche « captages prioritaires » à travers le projet de SDAGE 2022. Enfin les enjeux d'efficacité et de mesure des résultats sont essentiels pour les gestionnaires de captages à l'heure de l'évaluation des programmes d'action.

Rappels sur la démarche captages prioritaires (Gilles Janiseck, chef d'unité, service environnement, DDT)

 [Vers la présentation](#)

Résultats participatifs et qualitatifs (Frédéric Balint, chargé de mission pollutions diffuses, service environnement, DDT)

[!\[\]\(529949c2c3dadbaa4e538e8c643454bc_img.jpg\) *Vers la présentation sur les résultats qualitatifs*](#)

[!\[\]\(3dfb8d66e81160ad61421a3452093d1b_img.jpg\) *Vers la présentation sur les résultats participatifs*](#)

Romain Tartreau, de la commission locale de l'eau Drac-Romanche, demande pourquoi les captages Sagnes et Creux sont maintenus en liste prioritaire sachant que des solutions d'approvisionnement alternatives sont mises en œuvre. Frédéric Balint répond que ces solutions alternatives ne permettent pas d'établir la cessation définitive de l'exploitation de ces captages, le sens de la démarche de reconquête de la qualité de l'eau brute reste donc justifié, même dans le cadre d'une sollicitation suspendue ou intermittente. Il rappelle également le principe d'une gestion patrimoniale de la ressource en eau. Il souligne enfin l'intérêt tout particulier du maintien d'actions de réduction des nitrates pour ces captages qui sont également des points de suivi de la directive nitrates, il a été montré en effet que l'aire d'alimentation de ces captages constitue une fraction de l'aquifère pertinente pour des mesures adaptées au caractère localisé de la pollution. Sans le maintien de ces mesures, et donc face au risque de dégradation de ces points rattachés à la masse d'eau, c'est l'intégralité de cette dernière qui pourrait « mécaniquement » être classée en zone vulnérable nitrates.

Damien Ferrand, du groupe Oxyane, s'interroge sur le lien que l'on peut montrer entre les mesures mises en œuvre et l'évolution de la qualité de l'eau. Frédéric Balint répond que si le lien est forcément existant, il n'est pas possible de le démontrer globalement (par exemple en moyennes sur tous les captages) mais doit être examiné captage par captage. Et même à l'échelle d'un seul ouvrage, cela reste très délicat à mesurer compte-tenu de tous les facteurs qui sont en jeu ainsi que des phénomènes de retard et d'inertie. Il prend pour exemple des tests réalisés au champ où, même avec la maîtrise des intrants utilisés et des analyses de reliquats dans le sol directement sous les cultures, les résultats n'ont pas toujours pu être corrélés. Il est donc difficile de tirer des conclusions de causes à effets dans une approche globale, mais il reste possible d'obtenir des observations intéressantes à l'échelle de certains captages à condition d'avoir une connaissance très fine des pratiques et de multiplier les analyses. Yves Picoche insiste sur la nécessité de développer cette approche au niveau de chaque captage, c'est certes difficile mais essentiel pour appréhender les phénomènes physiques de la pollution et pour valoriser les efforts réalisés.

Anne-Marie Lagoutte, de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère, constate que la pollution des ressources ne se limite pas aux seuls captages prioritaires, notamment devant la présence de marqueurs de l'herbicide S-métolachlore qui tend à se généraliser. Ainsi qu'en est-il de l'accompagnement financier sur les captages qui ne sont pas classés prioritaires ? Élise Dugleux de l'Agence de l'Eau répond que la commission de bassin est restée sur les mêmes dispositions par lesquelles un accompagnement financier sur les actions préventives est disponible pour les seuls captages prioritaires du SDAGE, un accompagnement sur les actions curatives étant également possible pour les captages prioritaires en situation de reconquête difficiles. Enfin pour répondre plus particulièrement à la question concernant les captages non prioritaires, l'accompagnement financier est limité aux zones de revitalisation rurale au titre du principe de solidarité urbain – rural.

Évolutions des systèmes de gouvernance (Frédéric Balint, chargé de mission pollutions diffuses, service environnement, DDT puis Elise Dugleux de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée)

[!\[\]\(de95854c7ee024cfadc48187bbb781b2_img.jpg\) *Vers la présentation sur l'évolution des systèmes de gouvernance*](#)

[!\[\]\(3211b5d1d968fc1665909b34f9f16010_img.jpg\) *Vers la présentation de l'Agence de l'Eau*](#)

Après avoir présenté la mise en application à partir de 2022 de la stratégie d'action différenciée (voir présentation de l'Agence), Elise Dugleux précise une autre évolution mise en œuvre à mi-parcours du 11^{ème} programme d'intervention par laquelle un terme a été mis à son partenariat avec la Chambre d'Agriculture. Ce conventionnement qui était une spécificité propre aux départements de l'Isère et de la Drôme conduisait à une animation de la démarche portée par la Chambre pour le compte des gestionnaires de captages participants au partenariat. Cette évolution contribue au recentrage du

pilotage de l'action par les maîtres d'ouvrage des captages prioritaires, conformément à la direction prise au niveau national à la suite des assises de l'eau. Chaque collectivité a désormais en charge la gestion directe d'une éventuelle co-animation par la Chambre, ce partenariat collectivité - Chambre pourra continuer à bénéficier d'un accompagnement financier de l'Agence selon le groupe de gestion auquel appartient chaque captage (stratégie d'action différenciée).

Anne-Marie Lagoutte, de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère, demande à l'Agence de l'Eau si les aides à la conversion en agriculture biologique seront toujours dé plafonnées. Cette dernière répond que le principe de dé plafonnement est toujours en vigueur dans l'attente des évolutions potentielles en 2023.

Sylvain Granger, du Syndicat Isérois de Rivières Rhône Aval, demande quel sera le niveau du suivi de la qualité par l'Agence de l'Eau pour les captages prioritaires inscrits dans le groupe de gestion « reconquête difficile ». L'Agence précise que ce groupe de gestion étant caractérisé par des échelles de temps très longues compte-tenu de la circulation lente des aquifères, les captages concernés ne feront plus l'objet d'un suivi renforcé (mais continueront bien sûr à faire l'objet du suivi classique sous maîtrise d'ouvrage de l'Agence de l'Eau pour tous les captages prioritaires).

Constats, freins et leviers (Hélène Marquis, cheffe adjointe du service environnement, DDT)

Les retours sur la mise en œuvre de la démarche « captages prioritaires » que l'on vient de passer en revue et l'évolution des systèmes de gouvernance montrent que l'action s'inscrit dans de véritables projets de territoires.

La situation de la qualité de la ressource en eau potable doit toutefois faire réfléchir à l'articulation de ces projets avec les outils réglementaires comme ceux qui sont déployés au titre de la santé publique avec les servitudes des périmètres de protection sanitaire des captages, mais également avec les zones soumises à contraintes environnementales, les mesures de la directive nitrates en zones vulnérables ou encore la possibilité pour le législateur d'intervenir sur l'autorisation de certaines substances pesticides.

Nous sommes dans une démarche qui est amenée à être pérennisée et renforcée dans le temps. Dans ce contexte, un des leviers importants à mobiliser est la gestion du foncier. La définition de véritables stratégies foncières centrées sur la protection de la ressource en eau est bénéfique pour les collectivités gestionnaires de l'AEP comme pour les agriculteurs : cela permet en effet d'adapter au plus près les pratiques en fonction de la vulnérabilité des parcelles concernées, sans sanctuariser des zones mais bien en combinant les enjeux de production agricole et de protection de la ressource.

À cet effet, il peut être pertinent d'examiner si les établissements publics fonciers auxquels certaines collectivités adhèrent (EPORA, EPFL du Dauphiné, EPFL Savoie) pourraient être des acteurs à mobiliser pour porter cette politique agro-environnementale à travers l'acquisition foncière, la mise en réserve et la définition de conditions d'acquisition, en complément et en partenariat avec des outils mobilisables avec la SAFER. Sur ce sujet, les services de l'État peuvent accompagner le rapprochement des structures d'animation et des Établissements Publics Fonciers autour d'une réflexion commune.

Le levier foncier est une réponse, qui doit bien sûr être combinée avec le levier économique à travers la nécessaire réflexion sur l'évolution des filières, de nombreuses démarches pouvant être citées visant à créer une valorisation locale des filières (Alpes ISHERE...) permettant de favoriser des circuits courts et des pratiques agricoles plus vertueuses en jouant sur la rémunération des producteurs. Des exemples de développement de ce type de filières vont être présentés à travers les deux retours d'expériences à la suite de la réunion.

Ces deux leviers constituent des outils stables adaptés à une démarche dans la durée, ils s'inscrivent pleinement dans la stratégie Eau-Air-Sol définie à l'échelle régionale, mais ne doivent pas cependant faire passer au second plan les solutions en agronomie (diminution et optimisation de la fertilisation et

des traitements) qui peuvent elles aussi s'inscrire dans le long terme à condition d'installer des changements pérennes des pratiques agricoles.

Sur le plan de la veille foncière pour les captages, Aymeric Montanier du Conseil Départemental confirme la possibilité d'un nouveau levier au sein de la stratégie locale de développement en lien avec les enjeux eau, ceci dans le cadre de la prochaine programmation du FEADER. Il ajoute que la mobilisation des EPF est effectivement une possibilité et que l'EPFL du Dauphiné a récemment fait une opération à Meylan pour préserver le foncier en vue d'établir une activité agricole dans l'avenir.

Retour d'expérience : les paiements pour services environnementaux (Anne-Marie Lagoutte, chargée de mission agriculture à la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère, Damien Ferrand au Groupe Oxyane)

[!\[\]\(dfbd6b3763a6d1d9afaa974f64e2e4b5_img.jpg\) Vers la présentation](#)

Frédéric Balint souligne la possibilité d'une dimension pérenne des changements de pratiques à partir d'un programme PSE, même pour un engagement financier limité dans le temps (5 ans). En effet l'agriculteur doit y engager la totalité de son exploitation, contrairement à d'autres programmes où il peut n'engager que certaines parcelles, parfois sur de très petites surfaces. Dès lors, une mutation systémique opérée à l'échelle de la totalité d'une exploitation pourrait réduire le risque de retour aux anciennes pratiques. Les réponses des intervenants sont nuancées, Anne-Marie Lagoutte n'émet pas d'hypothèse sur cette éventualité devant les incertitudes du marché des filières agricoles. Damien Ferrand reconnaît que le fait de faire évoluer les pratiques sur toute une exploitation peut en effet réduire le risque de retour en arrière, par le « financement de la période d'inconfort » (lors du processus de conversion des pratiques avec les risques que cela suppose, et pendant la durée du contrat).

Retour d'expérience : développement de filières à bas niveaux d'intrants en zones de captages (Sylvain Granger, animateur captages prioritaires, SIRRA, Bièvre-Isère-Communauté)

[!\[\]\(c694a3ff3b077d76910920a6a1593ab4_img.jpg\) Vers la présentation](#)

Éléments de conclusion (Yves Picoche, directeur départemental des territoires adjoint)

Yves Picoche remercie l'ensemble des intervenants pour leurs présentations.

La difficulté de cette politique publique est bien confirmée par le contenu technique pointu et varié de tout ce qui vient d'être exposé et échangé.

C'est une politique publique portée à la fois par l'État et par les collectivités en charge de la desserte en eau potable des populations, qui mobilise la profession agricole ainsi que les acteurs des filières. Il y a donc motif à renforcer cette complémentarité et à approfondir les échanges.

Mais tous ces efforts ne peuvent être efficaces et pérennes sans la mise en place de changements de pratiques agricoles pérennes, donc dans le cadre de projet de territoires. Ce qui revient à souligner la nécessité de proposer des débouchés pour des filières agricoles avec un certain niveau de garanties dans un schéma économique vertueux qui fonctionne. Les collectivités, à différents niveaux, ont un rôle essentiel à jouer sur ce plan, en complément des initiatives des coopératives.

La stratégie foncière portée par les collectivités est également indispensable. Sur ce point il convient de différencier les différents niveaux d'attentes depuis la simple veille foncière jusqu'à la maîtrise foncière et de bien viser les niveaux les plus ambitieux.

Enfin si les résultats sur la qualité de l'eau sont plus lents et difficiles à démontrer que prévu, malgré les mesures déjà appliquées depuis plusieurs années, cela ne doit que renforcer notre détermination pour chaque captage prioritaire à renforcer la connaissance des pratiques, à évaluer les programmes d'action, avant de pouvoir valoriser des résultats.